

OBJET : AMENAGEMENT DES HAUTS - ALIMENTATION EN EAU DU SECTEUR MONTAUBAN  
APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre du programme d'Aménagement des Hauts, il a été décidé de réaliser les travaux d'adduction d'eau à la Montagne et à la Bretagne (secteur MONTAUBAN).

Cette opération estimée à 1 000 000 F sera financée de la façon suivante :

- subvention FIDOM 80 (30 %)	300 000 F
- emprunt C.R.C.A.M.R.	700 000 F
	<hr/>
	1 000 000 F

Le dossier qui vous est soumis concerne l'adduction d'eau de la Bretagne secteur MONTAUBAN dont l'étude du projet a été confiée à la D.D.E. qui aura également la surveillance des travaux.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le dossier en cause
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et en cas d'appel infructueux à passer un marché négocié avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse

Je mets la question aux voix.

Puis, il lit l'avis des Commissions :

"Avis favorable. Bien que l'ensemble de la tranche 1980 représente 1 million de financement, la partie correspondant au secteur de Montauban n'utilisera qu'environ 400 000,00 F, le reste étant réparti sur les autres opérations du programme annuel, soit :

- Alimentation chemin des Poincetias	390 000,00 F
- Alimentation terrain Couilloux	220 000,00 F
- Antenne Grande Ravine	20 000,00 F
- Antenne près de la Léproserie	20 000,00 F

---

650 000,00 F

TOTAL..... = + 1 000 000,00 F".

Mise aux voix, cette affaire EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

*W-AT- Denis le 7 Avril 1981*  
*P/le Prefet,*

*Le Secrétaire Général : Pichès Oulhian*  
*Pour Copie Certifiée Conforme*  
*P/le Prefet*  
*Le Chef de Bureau délégué*  
*Jacques Lacoste*